

COMMENT S'INSCRIRE ?

1- Se renseigner

- Contacter le Conservatoire.
- **Début avril**, rencontrer les enseignants lors des portes ouvertes du Conservatoire, **place Bruno Polga (Village)**.

2- S'inscrire et participer aux tests d'entrée

- Remettre au Conservatoire le **formulaire d'inscription aux tests** dûment complété, **avant la date d'échéance** indiquée sur le courrier.
- En mai, se préparer selon les indications reçues et se **présenter à l'heure** du rendez-vous fixé.
- Planning disponible sur le site : www.conservatoire-saint-priest.fr

S'inscrire au collège Colette

- En juin, directement au collège.
- Penser à demander une dérogation si hors-secteur.

Pour tout renseignement, contactez-nous :

Place Bruno Polga

04 78 20 03 22

conservatoire@mairie-saint-priest.fr

www.conservatoire-saint-priest.fr



www.facebook.com/Conservatoire.Saint.Priest/

CHAM

(Classe à horaires
aménagés musique)



La CHAM, qu'est-ce que c'est ?

- Quatre classes, de la 6^e à la 3^e, qui au sein du collège Colette et du Conservatoire de Saint-Priest suivent **un enseignement musical renforcé**, intégré aux programmes scolaires des enfants.
- Des horaires et emplois du temps aménagés pour permettre de suivre cette scolarité enrichie dans les meilleures conditions.
- Un enseignement musical partagé entre le collège et le Conservatoire.
- Des enseignants formés, diplômés et agréés par l'Éducation nationale et le ministère de la Culture.
- Une scolarité gratuite, tout comme le prêt d'instruments de musique.

Qu'est-ce qu'on y fait ?

- Apprendre à jouer d'un instrument, à chanter, à lire la musique, pratiquer avec d'autres, en chorale, en orchestre...
- Développer une culture artistique ouverte sur le monde, élargir ses possibilités d'expression et de communication...
- Et préparer des spectacles, monter sur scène, inventer, improviser, découvrir la musique assistée par ordinateur...



Pour qui ?

Aussi bien pour des élèves ayant déjà un **parcours musical** que des élèves **débutants et motivés**, prêts à s'engager dans une pratique musicale **durant quatre ans**.



Pourquoi ?

- Parce que pratiquer, écouter, inventer la musique c'est **nourrir sa curiosité, sa créativité, ses capacités de concentration et d'écoute, sa réflexion personnelle**.
 - La pratique musicale apprend la **vie en groupe, le respect de soi et des autres**. Elle est un facteur important d'**épanouissement personnel**.

La Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) s'inscrit dans un partenariat entre le collège Colette et le Conservatoire Musique et Théâtre de Saint-Priest.

